



# CHAMPAGNAC LA NOAILLE



## Bulletin Municipal - Février 2016

### édito...

*L'année 2015 vient de se terminer comme elle avait commencé avec son lot d'horreurs et de barbarie. La France est en guerre, c'est l'état d'urgence. Jamais notre pays n'a été confronté à une telle situation, Jamais non plus notre nation n'a montré autant de cohésion de détermination pour défendre ses libertés et son mode de vie ni autant d'attachement à son drapeau que durant cette année terrible et s'il faut en retenir quelque chose de positif c'est bien cela.*

*Commençons donc l'année 2016 le cœur rempli d'espoir ; espoir d'en finir avec la barbarie, espoir d'un monde plus juste avec du travail pour tous, espoir de maladies définitivement vaincues... l'espoir c'est ce qui nous fait vivre dit-on.*

*Je présente donc à chacune et à chacun d'entre vous en mon nom et en celui du conseil municipal nos meilleurs vœux pour 2016 ; vœux de bonne santé, de réussite, d'épanouissement mais aussi de partage et de générosité.*

*Dans ce quatrième bulletin municipal vous trouverez comme à l'accoutumée les comptes rendus des conseils municipaux du 2ème semestre 2015 dans leur intégralité, un point sur les travaux effectués ou en cours, un rappel des différents événements qui se sont déroulés sur notre commune, mais aussi des renseignements pratiques concernant l'habitat, le service civique ou encore le ramassage des ordures ménagères et la taxe de séjour. Vous y lirez aussi notre inquiétude quant au syndicat intercommunal de l'étang Prévôt que notre commune gère en collaboration avec nos amis élus de Clergoux et qui est menacé de disparition. Vous y trouverez aussi les rubriques de vos associations.*

*Nous souhaitons par ce bulletin municipal que nous éditons chaque semestre vous informer de ce qui se passe sur votre commune de la manière la plus exhaustive possible nous espérons y parvenir et que vous preniez plaisir à le lire ; nous sommes bien entendu ouverts à toutes les suggestions et à toutes les critiques, c'est ce qui nous permettra de nous améliorer.*

Bonne lecture et surtout belle année 2016.

N°4

# Les derniers évènements....

30  
octobre

## Ouverture du bar

Le Bar Communal installé pour l'occasion dans la salle de la cantine a ouvert ses portes le vendredi 30 octobre 2015 à partir de 17h.

Dès l'ouverture et jusque tard dans la soirée les Champagnacoises et les Champagnacois se sont pressés dans cette petite salle qui a vu par moment sa capacité d'accueil totalement dépassée, obligeant bon nombre d'entre nous à consommer à l'extérieur. Une affluence record donc et un bon moment d'échange et de convivialité.

Merci à Viviane d'avoir comme à l'habitude « assuré ».

11  
novembre

## Commémoration

Champagnac célèbre le 97ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918

Comme chaque année les sapeurs-pompiers de Montaignac, les Champagnacois et les élus ont assisté à la commémoration de la victoire et de la paix, et à l'hommage à tous nos « morts pour la France ». Cette année 2015 célébrait aussi le 70ème anniversaire de la signature de la Charte de l'Organisation des Nations Unies.



28  
novembre

## Repas communal

C'est avec un grand plaisir que nous avons accueilli les plus anciens d'entre nous à la salle des fêtes pour un bon moment de rencontre autour d'un excellent repas préparé et servi par L'Atelier Gourmand d'Objat.

Un colis de Noël a été distribué par des élus à nos aînés de plus de 80 ans n'ayant pas pu se déplacer à ce repas.



12  
décembre

## Arbre de Noël

A la salle des fêtes au milieu d'un décor de Noël les petits et grands ont assisté à un merveilleux spectacle musical en attendant le père Noël.

Il est arrivé avec une hotte bien chargée pour le plus grand bonheur des enfants qui cette année encore ont été gâtés. Cette agréable après-midi s'est achevée autour d'un copieux goûter préparé par les parents et les élus.

Nous remercions particulièrement Mme Noémie Pranchère pour les sapins de Noël, ainsi que Dany Santos avec sa belle barbe blanche et sa houppelande rouge.





## ***Je protège ma maison contre le froid***

*Encourager un projet global d'amélioration énergétique des logements.*

*Contribuer au développement durable et à la réduction des charges de fonctionnement des ménages  
Corréziens.*

### **BÉNÉFICIAIRES**

- Propriétaires privés, occupants ou bailleurs
- SCI familiale, sous réserve qu'au moins un des membres de la SCI occupe le logement à titre de résidence principale

### **CONDITIONS À REMPLIR**

- Ne pas commencer les travaux avant autorisation de la Collectivité par arrêté attributif de subvention.
- Territoire éligible : tout le département
- Logement affecté à la résidence principale du propriétaire ou du locataire
- Bâti existant de plus de 15 ans à usage d'habitation exclusivement
- Engagement d'occupation pour les propriétaires occupants et de location à loyer conventionné Agence Nationale de l'Habitat Corrèze pour les propriétaires bailleurs
- Conditions de ressources

### **SUBVENTIONS**

#### **Dépense subventionnable :**

Coût H.T. du projet global d'aménagement  
Minimum d'investissement : 10 000 € HT sur les travaux éligibles (isolation thermique uniquement)

#### **Travaux obligatoires :**

Isolation renforcée de l'enveloppe globale du bâtiment : combles et/ou rampants, murs extérieurs, planchers, sols, menuiseries

Exigence de résultat énergétique (Étude thermique/énergétique -

Diagnostic de Performance énergétique) après travaux :

- Pour le propriétaire occupant, atteindre au minimum étiquette D (151 à 230 kWh/m<sup>2</sup>/an)
- Pour le propriétaire bailleur, atteindre au minimum étiquette C (91 à 150 kWh/m<sup>2</sup>/an)

**Aide : 20 % du montant HT des travaux, plafonnée à 3 500 €**

Bonification forfaitaire jeunes ménages : 2 000 €

**Conditions d'âge :** personne seule de moins de 35 ans ou couple dont l'âge cumulé ne dépasse pas 70 ans.

## ***J'ai plus de 60 ans et j'adapte mon logement***

*Aide à la réalisation d'aménagements, reconnus nécessaires au maintien ou retour dans son domicile, d'une personne âgée dépendante. Aménagements spécifiques ayant pour effet d'adapter un logement à l'accueil ultérieur d'une personne âgée dépendante souhaitant intégrer ce logement.*

### **BÉNÉFICIAIRES**

*Parc privé :*

- Propriétaires occupants
- Propriétaires bailleurs
- Usufruitiers
- Locataires
- Hébergé chez un tiers

### **CONDITIONS À REMPLIR**

- Ne pas commencer les travaux avant autorisation de la collectivité par arrêté attributif de subvention
- Territoire éligible : tout le département
- Liste de travaux éligibles

### **Conditions d'âge :**

- à partir de 60 ans pour les personnes à la dépendance avérée
- à partir de 75 ans (action préventive) pour les personnes non dépendantes

### **Condition de ressources :**

- La capacité d'autofinancement est appréciée par rapport à l'ensemble du patrimoine familial (revenus et placements des personnes vivant au foyer)
- Travaux réalisés par des professionnels exclusivement (fourniture et pose)

### **SUBVENTIONS**

L'aide départementale est une aide de dernière intention. Elle a vocation à permettre la finalisation du projet : obligation d'avoir sollicité tous les autres financeurs (Agence Nationale de l'Habitat, Caisse de retraite, MSA,...).

#### **Dépense subventionnable :**

**Coût HT des travaux ou équipements éligibles**  
**Montant maximum de l'aide : 5 000 €**

# Conseil Municipal du 25 septembre 2015

## 1- Agenda d'accessibilité programmée

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est obligatoire pour tous les propriétaires ou Exploitants d'établissements Recevant du Public (ERP) qui ne respectent pas les obligations d'accessibilité au 1er janvier 2015.

L'Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (période de 3 ans) avec une programmation financière.

M. le Maire propose de retenir l'agenda d'accessibilité programmée suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'agenda d'accessibilité programmée tel que présenté,
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cet objet.

ERP	Année de mise en accessibilité	Montant estimé
Salle polyvalente	de 2015 à 2018	11 150 €
Mairie	de 2015 à 2017	12 960 €
W.C. Publics	de 2015 à 2017	11 000 €

## 2- Cotisation à l'instance de coordination de l'autonomie du canton d'Egletons

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'appel de participation présenté par l'instance de coordination de l'autonomie du canton d'Egletons.

Une adhésion de 30,50 € et un montant de 2,00 € par habitant au dernier recensement est demandé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette participation.

## 3- Augmentation des loyers des logements communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les loyers des logements peuvent être augmentés de 0,57 % maximum en 2015. Il propose au Conseil Municipal de réviser les loyers des logements communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter les loyers de 0,57 %, à compter du 1er octobre 2015.

## 4- Demande de subvention du club d'astronomie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention présentée par le club d'astronomie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 230,00 € pour 2015.

## 5- Délégation de compétence à la Fédération Départementale d'électricité pour l'éclairage public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE19), prend la compétence en matière d'éclairage public, à compter du 1er janvier 2016. Les communes qui le souhaitent peuvent transférer cette compétence à la FDEE19. L'initiative des travaux sera toujours communale. Les secteurs seront maîtres d'ouvrage, paieront les études et les travaux et les communes leur verseront une participation. Il propose au Conseil Municipal de procéder à ce transfert de compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

## 6- PLU intercommunal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de communes de Ventadour a décidé de prendre la compétence « Plan Local d'Urbanisme », à compter du 1er janvier 2016, sans attendre l'échéance de fin mars 2017 fixée par la loi ALUR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

## 7- Création du syndicat mixte Haute Corrèze, Ventadour

Monsieur le Maire explique que six communautés de communes, dont la communauté de communes de Ventadour, se regroupent à compter du 1er janvier 2016, afin d'assurer des missions de développement territorial.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## COMMISSION POUR LA DENOMINATION DES RUES

Présents : Jean-Pierre VALADOUR, Serge NALDO, Mireille VALADOUR, Alain BASQUIN, Jean-Claude SERRE, Claude LATTA, Eliane REBEYROTTE, Nadine DUGAST, Maryvonne NARD, Hervé LEYMARIE, Ludovic VERNEJOUX, Jacqueline BUISSON, Pascale MARCHAND, Gérard MANOUX.

Absentes excusées : Nadine DAMBRON, Séverine DE SOUSA

La première réunion de la commission pour la dénomination des rues s'est tenue salle de la cantine, le 29 octobre 2015, sous la présidence du Maire M. Jean-Pierre VALADOUR.

Après avoir remercié toutes les personnes présentes, M. Le Maire engage la discussion sur la manière de nommer les rues :

« Doit-on conserver les noms de lieux tels que « La Basse, Le Châtaignier, Fageolles.... » ou simplement donner un nom de rue ? »

Il est finalement décidé de constituer l'adresse de la manière suivante :

M, Mme X Y  
« La Basse »  
3 rue xxxxxxxx  
19320 CHAMPAGNAC LA NOAILLE

Le débat est ensuite ouvert sur le nom de chaque rue. Le résultat est récapitulé sur le tableau ci-contre :

Il est demandé à chaque membre de la commission de consulter les habitants de son quartier afin d'aboutir à un résultat consensuel. En ce qui concerne les villages de la commune, leurs habitants décideront eux même d'attribuer des noms aux rues ou simplement des numéros aux habitations.

Lors de la prochaine réunion qui sera organisée au cours de l'hiver,  
il sera également fait un choix sur les plaques de rues et la numérotation.

Une réunion publique sera ensuite organisée.

## 8- Devis pour la bibliothèque

Pour la réalisation de la bibliothèque, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis établis par les entreprises de menuiseries :



Nom Entreprise consultée	Montant en € TTC
Entreprise GAUTHIER	3 982,00
Entreprise BRINDEL	6 765,13 <i>(option 1)</i>
	6 092,89 <i>(option 2)</i>
Entreprise VAL	15 147,60

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant que le devis de l'entreprise GAUTHIER correspond le mieux aux souhaits formulés lors de la précédente réunion, décide de retenir cette proposition.

## 10- Questions diverses

→ Le Département a posé des panneaux de limitation de vitesse à 70 km/h sur la RD au Feyt.

→ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de la DRAC qui envisage de classer le monument aux Morts de Champagnac, monument historique.

→ Le SIRTOM met en place un programme local de prévention des déchets. Une commission d'élaboration et de suivi est en cours d'élaboration. Mme Pascale MARCHAND souhaite être membre de cette commission. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

→ Monsieur Le Maire informe que l'affaire du chemin de Vieille Prade est close. Le jugement rendu est en faveur de la commune.

→ Suite aux journées du patrimoine à Miginiac, M. Jean MAISON a suggéré qu'une plaque commémorative, rappelant que les corps de deux jeunes résistants abattus par les nazis ont été veillés dans la chapelle, pourrait être installée.

## 9- Point sur les projets à l'étude

### > Chapelle de Miginiac

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du compte-rendu de visite du CAUE. Les principaux travaux à prévoir sont :

- Consolidation du clocher
- Assainissement extérieur
- Des pierres à changer
- Rejointoiement de la façade Ouest
- Remplacement du faîtage
- Pose de gouttières en cuivre

Des devis ont été demandés à deux entreprises.

### → Festivités de fin d'année

- ouverture du bar : 30 octobre
- repas des plus de 70 ans : 28 novembre
- Arbre de Noël : 12 décembre
- Vœux du Maire : 9 janvier

→ La formation à l'utilisation du défibrillateur aura lieu le 6 novembre à 18 h.

→ Une demande d'abri bus sera formulée auprès du Conseil Départemental, pour les enfants du bourg allant au collège en bus.

→ Lotissement du Châtaignier : des travaux d'amélioration de l'accotement seront prévus dans le programme de voirie 2016

→ Demande de panneaux « attention » enfants à Miginiac : une réflexion est demandée ; une décision sera prise ultérieurement.

DESIGNATION	DESCRIPTION	NOM PROPOSÉ 1	NOM PROPOSÉ 2	NOM PROPOSÉ 3
Voie 1	de la place de l'église à la sortie du bourg, direction Clergoux en passant devant la Mairie	Rue du Dr Maurice Dubernard	Rue de la Mairie	Rue Jean-Baptiste Dumond
Voie 2	de la place de l'église vers Marcillac jusqu'à la sortie du bourg	Rue des Fontanelles	Rue des Sources	Rue Jean Freyssac
Voie 3	de la place de l'église jusqu'à la sortie du bourg direction La Noaille	Rue du Dr Jean-Baptiste Farnières		
Place 1	place de l'église	Place de l'église St Martin		
Voie 4	de l'église jusqu'à la sortie Fageolles	Rue du Doustre		
Voie 5	« sous le Geouffre »	Sous le Geouffre		
Voie 6	« charrière profonde »	Charrière profonde		
Voie 7	chemin entre maison Lotta et maison Hombrados	Chemin de l'Aguillon		
Voie 8	au châtaignier de maison Monéger à maison Bonavitacola	Rue du Bosc Veeilh	Rue du bois vieux	rue du bois vieil
Voie 9	du Châtaignier à la Basse	Rue de la Bergerie		
Voie 10	de la croix du Theil aux Granges	Rue de la croix du Theil		
	Les Granges	Pas de nom, juste un n°		
	Thomas	Pas de nom, juste un n°		

# Conseil Municipal du 27 novembre 2015

Avant l'ouverture de la séance, une minute de silence est faite à la mémoire des victimes des attentats du 13 novembre.

## 1- Extension de la communauté de communes de Ventadour

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux dispositions de la loi NOTRe, le Préfet de la Corrèze a établi un projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Dans le cadre de ce schéma, il est proposé l'extension du périmètre de la communauté de communes de Ventadour aux communes de Chaumeil, Meyrignac-l'Église et Sarran. Le Conseil Municipal doit donner son avis.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour cette extension.

## 2- Dissolution du syndicat de l'étang Prévôt

Toujours dans le cadre du projet schéma départemental de coopération intercommunale, il est proposé la dissolution du syndicat de l'étang Prévôt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que :

1/ depuis la création du syndicat en 1987, il y a toujours eu une bonne entente entre les deux communes ainsi qu'une gestion parfaitement saine,

2/ même si les mouvements de trésorerie sont peu importants, le syndicat impacte beaucoup de personnes et contribue à la vie des deux communes par la venue des touristes,

3/ si le syndicat est dissous, une commune devra racheter la part de l'autre, car elles font parties de communauté de communes différentes qui ne peuvent pas prendre la compétence, et cela posera des problèmes à une commune comme à l'autre,

se prononce contre la dissolution du syndicat, à l'unanimité.

## 3- Mutualisation des services de la communauté de communes

Monsieur le Maire présente le schéma de mutualisation des services proposés par la communauté de communes de Ventadour :

• mise à disposition à 80 % d'un personnel communal d'Egletons auprès de la communauté de communes, au poste de responsable finances et contrôle de gestion ;

- mise à disposition de 14 agents intercommunaux auprès des communes membres pour la mise en place des rythmes scolaires ;
- création d'un service pour l'instruction des dossiers d'urbanisme (certificat d'urbanisme, permis de construire ...);
- mise en place d'un groupement de commandes de fournitures administratives et produits d'entretien ;
- mise à disposition de matériel pour les animations (sono, podium, barnum ...)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## 4- Frais de scolarité à Egletons

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de participation financière pour les frais de scolarité, présentée par la commune d'Egletons.

Cette participation s'élève à 716,00 € par an et par enfant pour l'année scolaire 2015/2016. Deux enfants de la commune de Champagnac sont concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, accepte cette participation et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre les deux communes.

## 5- Encaissement de chèques

• Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'ERDF a adressé un chèque de 1680,00 € à la commune pour indemnisation des travaux effectués pour le passage du câble reliant la centrale photovoltaïque de Gros-Chastang au transformateur situé à Eyrein.

• Suite aux dégradations causées à l'éclairage public de Graffeuille, l'entreprise Chazal de Liginac, a fait parvenir un chèque de 976,26 € correspondant aux frais de réparation effectuée par INEO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte ces deux chèques.

## 6- Modification de la route de Combrignac

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. Robert CHAZALVIEL, pour la rectification du virage de la voie communale de Combrignac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dit qu'un devis sera demandé ultérieurement.

## LOCATIONS DE SALLES

La commune dispose de deux salles polyvalentes qu'elle met à la disposition des particuliers et des associations pour tout événement : mariage, anniversaire, repas de famille etc... ou pour toute autre manifestation.

\* La salle des fêtes peut recevoir jusqu'à 140 convives et dispose d'une cuisine bien équipée ; moyennant un supplément de prix une sonorisation est disponible.

\* La salle polyvalente de la mairie peut recevoir une quarantaine de personnes mais ne possède pas de cuisine. Elle est réservée exclusivement aux habitants de la commune.

## TARIF DES LOCATIONS EN VIGUEUR DEPUIS 2013

### SALLE DES FÊTES :

\* pour les habitants de la commune ou ceux qui y acquittent un impôt : 130€ et une caution de 200€.

Utilisation de la sonorisation 30 € en supplément

\* pour les personnes extérieures à la commune : 220€ et une caution de 340€.

Utilisation de la sonorisation 30€ en supplément

\* Pour les associations de la commune seule une caution de 300€ est exigée.

### SALLE POLYVALENTE DE LA MAIRIE :

\* pour les habitants de la commune ou ceux qui y acquittent un impôt : 80€ et une caution de 100€

\* Pour les associations de la commune seule une caution de 100€ est exigée.



## 7- Chemin PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

Monsieur Le Maire rappelle qu'il s'agit du chemin créé par la Fédération des Chasseurs de la Corrèze, allant du portail de Sédières à la Fédération des chasseurs à Lallé. Il informe le Conseil Municipal de la contestation de M. TOURNEIX Yves sur une portion du chemin dont il réclame la propriété.

Après consultation des services du Conseil Départemental, des services du cadastre et d'un géomètre expert, il s'avère que cette partie de chemin n'est pas une servitude, mais bien un chemin rural dont l'emplacement n'a pas été exactement déterminé sur le cadastre lors de son relevé.

Il demeure donc inscrit au PDIPR, à charge pour la Fédération des Chasseurs d'en définir le passage avec M. Tourneix.

## 8- Dossiers des projets 2016-2017

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des dossiers :

- Concernant le bâtiment appartenant à M. Gauthier, les sociétés Corrèze Habitat et Polygone ne sont pas intéressées.

Monsieur Le Maire propose de faire réaliser une étude pour l'aménagement du rez-de-chaussée, dans un premier temps.

- Chapelle de Miginiac : des devis établis par les entreprises SOCOBA et Blanchon sont présentés au Conseil Municipal.

## 9- Subvention ODCV 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention présentée par l'O.D.C.V.

D'autre part, il présente au Conseil Municipal la demande de participation financière de l'école de Marcillac pour une classe de mer, un enfant de la commune étant concerné. Cette participation s'élève à 153 €.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité refuse la subvention à l'O.D.C.V et accepte la participation pour l'école de Marcillac.*

## 10- Questions diverses

Monsieur Le Maire fait la lecture du courrier de la DRAC qui informe que le monument aux Morts ne sera pas classé.

*Triage des parcelles de Combrignac : trois devis ont été établis par des entreprises forestières et nécessitent des compléments d'informations.*

**Bibliothèque :** Les étagères étant installées, afin d'avoir une bonne finition, un placard masquant le chauffe-eau compléterait la pièce.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.*

## BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque est installée à la mairie dans l'ancienne pièce des archives à côté de la salle de la cantine. Elle sera constituée principalement avec des dons de livres puis dans le courant de l'année avec l'achat de nouvelles parutions pour lesquelles nous tiendrons compte des suggestions des lecteurs.

Les rayonnages sont en place, si vous avez décidé de faire du rangement dans votre bibliothèque vos livres seront les bienvenus. Vous pouvez venir les déposer à la mairie. Les livres pour enfants et adolescents (BD) seront les bienvenus. Bien sûr nous ne prenons que des livres en bon état.

Les jours et heures d'ouvertures sont encore à définir nous vous en informerons dès que la bibliothèque sera bien installée.

**Pascale MARCHAND, Jacqueline BUISSON  
Mireille VALADOUR, Jacqueline EMERY, Danièle BASQUIN  
s'occuperont de tenir la bibliothèque.**



## TRAVAUX EQUIPEMENTS

L'aire de stationnement du cimetière a été terminée à la fin du mois d'octobre ; le stationnement s'effectuera sur les zones herbées qui ont été conçues pour cela. Il est nécessaire

toutefois d'attendre quelque mois et la bonne implantation du gazon pour les utiliser.



Les travaux du columbarium vont débuter ils devront être terminés au plus tard le 31/03/2016.

La bibliothèque a été installée et de nombreux dons de livres ont déjà afflués ; un espace pour l'archivage des documents de la commune a été créé dans le même temps.

Un défibrillateur a été acquis et installé à l'extérieur de la salle des fêtes.

## DEFIBRILLATEUR

Quelques élus et champagnacois ont assisté à l'initiation au 1er secours avec

l'utilisation du défibrillateur faite par les pompiers de Montagnac. Le matériel est installé à l'extérieur de la salle des fêtes.

Les pompiers de Montagnac organisent régulièrement des formations aux premiers secours qui sont accessibles à tous. Les personnes qui désirent s'inscrire à ces journées peuvent contacter le service formation de l'UDSP au 05.55.29.64.52.



## CONSEIL CIVIQUE

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :

<http://www.mon-service-public.fr>  
en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16ème anniversaire et dans les trois mois suivants. A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

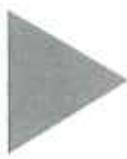
Cette attestation sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Cette démarche citoyenne permet l'insertion systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

### Objectif Citoyen!!!

Centre du service national de Limoges  
88 rue du pont Saint-Martial  
87000 Limoges

Accueil public : Tél : 05 55 12 69 92 du lundi au jeudi  
08h30-11h45 / 13h30-16h00 le vendredi de 08h30-  
11h45 / 13h30-15h30.



## GÎTES DE COMBRIGNAC

Les vacanciers sont venus un peu plus nombreux cette année. Les 3 gîtes ont été loués en totalité en juillet et août.

Nous avons enregistré 2% de locations supplémentaires sur l'année 2015. La saison démarre généralement en mai et s'étire jusqu'en septembre.

Depuis 2015 les locataires peuvent déposer leur avis sur leur hébergement sur le site des Gîtes de France, les messages nous concernant sont très favorables.

A partir de 2016 la communauté de communes de Ventadour a mis en place la **taxe de séjour\*** pour la période du 1er mai au 30 septembre de chaque année. Cette taxe s'élève à 0,70 € par adulte et par nuitée.



### \* MISE EN PLACE DE LA TAXE DE SÉJOUR SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VENTADOUR

**La Communauté de Communes de Ventadour, par délibération en date du 1er juillet 2015, a voté la mise en place de la taxe de séjour sur le territoire communautaire à compter du 1er mai 2016.**

Cette contribution, payée par les touristes séjournant au moins une nuitée sur notre territoire, sera intégralement consacrée au financement d'actions en faveur du tourisme (promotions, animations, etc.). Par l'instauration de ce mécanisme, la Communauté de Communes de Ventadour souhaite ainsi conforter sa politique de soutien au développement du tourisme et favoriser l'accroissement de la fréquentation touristique.

Cette taxe de séjour sera instaurée à compter du 1er mai 2016 jusqu'au 30 septembre 2016. Les modalités de mise en œuvre ainsi que les tarifs applicables peuvent vous être précisés par les services de la Communauté de communes ou de l'Office de Tourisme Intercommunal.

**En particulier, l'article L 324-1-1 du Code du Tourisme stipule que toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé.** Cette déclaration se fait par le biais de documents propres à chaque type de logement :

- meublés de tourisme – Cerfa n° 14004\*02
- chambres d'hôtes – Cerfa n° 13566\*02

**Pour toutes informations utiles, veuillez contacter :**

**M. Jonathan GOUSSAN**  
Communauté de Communes de Ventadour  
Carrefour de l'Épinette  
19550 LAPLEAU  
Tél : 05 55 27 69 26

**Mme Sylvie COUDERT**  
Office de Tourisme  
EGLETONS-VENTADOUR  
Rue Joseph Vialaneix  
19300 EGLETONS  
Tél : 05 55 93 04 34

**Nous allons continuer la rénovation des gîtes en effectuant :**

- Le changement des radiateurs électriques dans le gîte de « l'escalier »
- L'achat de nouveaux matelas pour les lits de 2 personnes
- Des petits aménagements divers.

Pour satisfaire à la demande de nombreux locataires nous allons contacter les services d'Orange afin qu'une connexion internet soit possible dans les gîtes.

## ETAT CIVIL POUR L'ANNEE 2015

### Mariages :

**Manon BESSE**  
et **Ômer SARIGEDIK**  
le 21/03/2015  
(les parents de Manon habitent à Combrignac)

### Décès :

**Marcel PAUCOU**  
le 6/06/2015 Le Feyt  
**Fanny RIBERON** née **GOURINAL**  
le 23/12/2015 Le Bech  
décédée à la Maison de retraite d'Egletons

## COLLECTE SELECTIVE

***Vous êtes très nombreux à participer à ce geste éco-citoyen.***

***Malheureusement nous retrouvons encore beaucoup de déchets recyclables dans les containers pour ordures ménagères.***

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères reste la même que l'on trie ou que l'on ne trie pas ses déchets.

***Le tri est un geste quotidien facile à réaliser avec les sacs jaunes disponible en mairie.***

***Voici le type de déchets que vous devez mettre dans ces sacs :***

- **les déchets plastiques** : bouteille d'eau, de lait, de soda, de lessive, d'huile, les flacons de gels douche, shampoings, ketchup ou mayonnaise, (compactez ce qui peut l'être)
- **les déchets en carton** : les cartons d'emballages et les briques alimentaires,
- **les déchets en acier et aluminium** : canettes de soda, boîtes de conserve, bidons et boîtes métalliques.

## LES ENCOMBRANTS

Sur appel téléphonique au SIRTOM les tournées de collecte des encombrants en porte à porte pour l'année 2016 se feront le 1er vendredi de chaque mois du 1er avril au 31 octobre soit les :

- 01 avril • 06 mai • 03 juin • 01 juillet
- 05 août • 02 septembre • 07 octobre.

Si nécessaire et toujours sur appel téléphonique une tournée le 05 février et le 02 décembre est possible.

**Contact SIRTOM : 05 55 93 00 93**

## **COLLECTE SELECTIVE en PORTE à PORTE**

**Année 2016**

La collecte des sacs jaunes s'effectue tous les 15 jours le matin.

**Sortez bien vos sacs la veille au soir.**

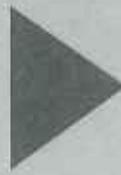
CALENDRIER COLLECTE	
VILLAGES DE CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	
mercredi 13 janvier 2016	mercredi 27 janvier 2016
mercredi 10 février 2016	mercredi 24 février 2016
mercredi 9 mars 2016	mercredi 23 mars 2016
mercredi 6 avril 2016	mercredi 20 avril 2016
mercredi 4 mai 2016	mercredi 18 mai 2016
mercredi 1er juin 2016	mercredi 15 juin 2016
mercredi 29 juin 2016	mercredi 13 juillet 2016
mercredi 27 juillet 2016	mercredi 10 août 2016
mercredi 24 août 2016	mercredi 7 septembre 2016
mercredi 21 septembre 2016	mercredi 5 octobre 2016
mercredi 19 octobre 2016	mercredi 2 novembre 2016
mercredi 16 novembre 2016	mercredi 30 novembre 2016
mercredi 14 décembre 2016	mercredi 28 décembre 2016
LE BOURG LA NOAILLE ET LE FEYT	
jeudi 14 janvier 2016	jeudi 28 janvier 2016
jeudi 11 février 2016	jeudi 25 février 2016
jeudi 10 mars 2016	jeudi 24 mars 2016
jeudi 7 avril 2016	jeudi 21 avril 2016
jeudi 5 mai 2016	jeudi 19 mai 2016
jeudi 2 juin 2016	jeudi 16 juin 2016
jeudi 30 juin 2016	jeudi 14 juillet 2016
jeudi 28 juillet 2016	jeudi 11 août 2016
jeudi 25 août 2016	jeudi 8 septembre 2016
jeudi 22 septembre 2016	jeudi 6 octobre 2016
jeudi 20 octobre 2016	jeudi 3 novembre 2016
jeudi 17 novembre 2016	jeudi 1er décembre 2016
jeudi 15 décembre 2016	jeudi 29 décembre 2016

### **TARIFS DU SIRTOM**

Pour 2016, la redevance annuelle pour le ramassage des ordures ménagères reste inchangée.

1 personnes	124 €
2 personnes	160 €
3 personnes	172 €
4 personnes	190 €
5 personnes	208 €
Résidences secondaires	208 €
La redevance est perçue en juin et en décembre en deux fractions égales	

# RAPPEL SUR NOS ASSOCIATIONS



## SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE

Nous sommes maintenant bien installés dans notre nouveau local où les aménagements se poursuivent. Le bilan de la chasse à mi-saison est satisfaisant, notre travail sur la régulation des animaux sauvages chassables et nuisibles a permis de réduire les dégâts sur notre secteur. Nos échanges avec les 3 sociétés de chasse de la commune nous permettent d'atteindre nos objectifs. La Société communale et la Société Doustre Morel ont souhaité participer à leur niveau au téléthon du 4 décembre 2015 en reversant les cotisations et les dons du week-end. Le début d'année 2016 sera mis à profit pour réaliser l'aménagement de notre chemin d'accès au local.



## ASSOCIATION

### "CHEZ NOUS À CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE"

**Les journées du patrimoine 2015 à Champagnac-la-Noaille et le 20e anniversaire de l'Association**  
*L'Association Chez nous à Champagnac-la-Noaille avait, cette année, à l'occasion de son vingtième anniversaire, organisé les journées du patrimoine (samedi 19 et dimanche 20 septembre) en essayant de mettre en valeur les richesses du patrimoine champagnacois - au sens large du terme : patrimoine architectural, patrimoine naturel, patrimoine oral.*

**Le patrimoine architectural et historique :** l'église de Champagnac (XIIIe-XVe s.), au centre du village, méritait bien une nouvelle visite (le 19 septembre) qui était accompagnée d'une petite exposition rassemblant objets liturgiques, anciennes statues et chasubles. La mairie qui, jusqu'en 1991, abritait aussi l'école, est devenue, avec le temps, un monument de notre histoire. Nous y avons été reçus par le maire de la commune, Jean-Pierre Valadour, dans la salle du conseil municipal décorée de deux drapeaux retrouvés dans le grenier de la mairie : l'ancien drapeau de la mairie (il porte cette inscription) et, relique émouvante, le drapeau des anciens combattants de 1914-1918 qui avait été déposé par le dernier « poilu » champagnacois, M. Tautou, de Sévezergue. Le lendemain, nous avons aussi visité la chapelle Saint-Léger de Miginiac, si belle avec son clocher-mur et sa cloche du XVIIe siècle : Champagnac est en effet l'une des communes de la Corrèze qui possède une chapelle de village. L'après-midi du samedi, Fernand Ponty avait aussi ouvert son moulin aux visiteurs dont certains avaient vu le reportage diffusé sur TF1 le 27 août précédent : merci à lui de montrer cet élément de notre patrimoine.

#### Le patrimoine naturel :

ce sont les hommes qui ont modelé les paysages et qui sont en partie les responsables et les auteurs de leur environnement. Le samedi matin, une promenade, avec Danièle Latta et Jean-Claude Serre, a emmené une vingtaine de personnes à la découverte de la nature corrézienne et la pluie a attendu que la promenade soit finie pour arroser Champagnac ; le dimanche matin, Jean-Pierre Monteil et Frédéric Bonnette nous ont présenté l'étang de la Rouillaude, puis nous sommes allés à l'étang de la Noaille avec Jean-Pierre Monteil. 50 personnes environ ont participé à la visite ; les étangs font en Corrèze partie du patrimoine. Autour d'eux légendes et histoires se sont tissées : Danièle Latta et Jean-Pierre Monteil

nous ont raconté quelques-unes d'entre elles. La visite du moulin de la Noaille complétait cette belle matinée. Merci à Claude Monteil et à Maguy Bonnette de nous avoir ouvert leurs propriétés.

#### Le patrimoine « oral » :

le samedi après-midi, Mme Dubois (Simone Trémoulet) a évoqué le temps où elle était institutrice à Champagnac, entre 1959 et 1964 : il y avait plusieurs de ses anciens élèves dans l'assistance. Cette évocation, devant une trentaine de personnes, était faite dans la salle actuelle du conseil municipal, son ancienne salle de classe. On retrouvera son témoignage dans notre revue. A Miginiac, après la visite guidée de la chapelle, Jeantou Maison, ancien maire de Clergoux, qui, petit berger, avait travaillé à Miginiac, a raconté, avec simplicité et émotion, un souvenir de la Résistance : sa participation au combat d'Eyrein et la nuit du 24 mars 1944 où il avait veillé, avec trois camarades, dans cette chapelle de Miginiac, le corps de deux jeunes maquisards tués à ce combat d'Eyrein - ils furent ensuite inhumés clandestinement à Clergoux. Les auditeurs - 70 personnes - qui se pressaient dans la chapelle et en dehors ont senti passer le souffle de l'Histoire.



*Un vin d'honneur offert par la Municipalité a rassemblé ensuite les Champagnacois à la mairie : nous étions contents de nous retrouver. Certains étaient venus de loin pour (re)découvrir le patrimoine champagnacois, tels M. et Mme Sclafani qui habitent à Palerme et qui étaient venus spécialement de Vendée où ils étaient en vacances. Mme Sclafani, née Delpal, est originaire de Champagnac où ses grands-parents Val habitaient au Châtaignier. Merci à tous ceux qui ont participé à cette aventure. Merci à la presse qui avait bien annoncé nos manifestations et en a rendu compte, et à la Municipalité qui nous a encouragés dans notre entreprise.*

*Le 20e anniversaire de l'Association a encore été marqué, pendant les vacances de la Toussaint (le 24 octobre) par le « repas de la blanquette », confectionné et servi par les bénévoles - merci à toutes et à tous - qui a rassemblé 72 personnes. Il avait été précédé par l'Assemblée générale annuelle de l'Association au cours de laquelle le bureau a été réélu.*

Claude Latta

# CLUB DES AINÉS «LOU LIADOUR»

## ACTIVITÉS DU 2EME SEMESTRE 2015:

**Mardi 2 septembre** nous avons repris nos réunions mensuelles. Ces réunions se tiennent toujours à la mairie dans la salle de la cantine à 14 h 30 le 1er et 3ème mardi de chaque mois.

25 personnes étaient présentes au repas de Noël vendredi 18 décembre à l'auberge « Le P'tit Michel » à Clergoux. Cette belle journée s'est déroulée dans une bonne ambiance autour d'un bon repas.

## ACTIVITÉS DU 1ER SEMESTRE 2016

**Mardi 5 janvier 2016** : Assemblée générale, ordre du jour :

- Rapports moral et financier
- Bilan de l'année 2015
- Prévisions pour 2016
- Election du Conseil d'administration

La dégustation de la galette des rois viendra clôturer cette réunion.

**Les nouveaux adhérents sont toujours les bienvenus.**

**Dimanche 20 mars 2016** : Loto du Club à 14h30 à la salle des fêtes de Champagnac

Participation au concours de belote départemental (date et lieu à préciser)

Préparation de la journée promenade découverte prévue en mai ou juin 2016

*Pour toutes les activités venez nous rencontrer le 1er et 3eme Mardi de chaque mois à la salle de la cantine*

*à partir de 14h30 (à 16h30 café et thé)*

Les Aînés vous souhaite une Bonne Année.



## L'ENTENTE CHAMPAGNACOISE

Notre loto du 8 novembre 2015 a fait salle comble.

La zumba a fait danser beaucoup de champagnacois, la recette de 302,50 € a été reversée au Téléthon.

## Le club d'Astronomie de Champagnac la Noaille

### PROJET DE RÉSERVE INTERNATIONALE DE CIEL ÉTOILÉE DE LA VALLÉE DE LA HAUTE DORDOGNE ET DE LA HAUTE CORRÈZE

L'alternance du jour et de la nuit est une des composantes fondamentales de la vie sur Terre. En effet depuis des centaines de millions d'années elle anime et régule les cycles biologiques de la flore, de la faune et aussi des humains.

Les activités humaines et éclairages excessifs envahissent la nuit. Les grands centres urbains prennent des allures de "flipper". Sans nier les apports de l'éclairage artificiel, de plus en plus de personnes constatent l'immense gâchis en termes d'énergie dû aux éclairages inadaptés aux besoins des utilisateurs.

En France suite au « grenelle de l'environnement » la pollution lumineuse et son impact sur l'environnement nocturne sont reconnus au niveau législatif.

#### Pourquoi une Réserve Internationale de Ciel étoilé en Corrèze ?

Après une campagne de mesures d'évaluation de la qualité du ciel nocturne effectuée en Corrèze en 2013 / 2014 par l'observatoire astronomique des Licornes (situé à Champagnac la Noaille) le projet de créer une Réserve sur la vallée de la Haute Dordogne et la Haute Corrèze a été jugé potentiellement éligible par l'association Pirene. (Fondatrice de la Réserve Internationale du Pic du Midi). Ce projet se situe dans un contexte de développement durable.

#### Qui soutient ce projet ?

Ce projet est soutenu par l'astrophysicien Hubert Reeves, l'association Pirene, la Réserve Internationale de Ciel étoilé du Pic du Midi, l'International Dark Sky Association (basée à Tucson aux Etats Unis) et l'observatoire Astronomique des Licornes.

Les retombées en termes économiques, touristiques, scientifiques, écologiques et de communication seront importantes pour les structures qui travaillent quotidiennement et valorisent les sites naturels de notre belle Corrèze.

A ce jour le projet de réserve internationale de Ciel étoilé comprendrait :

- La vallée de la Haute Dordogne : de Beaulieu sur Dordogne à Bort les Orgues
- La Xaintrie
- Les Monédières
- Le Parc Régional des Millevaches (Pays de Haute Corrèze)
- Le pays d'Egletons
- Le nord du Pays de Tulle

A noter que la rivière Dordogne est déjà labellisée Réserve Mondiale Biosphère Unesco.

Le chemin pour aboutir à une labélisation internationale sera long et difficile. L'expérience accumulée depuis des années par l'Observatoire Astronomique des Licornes situé dans notre commune permettra nous n'en doutons pas de faire aboutir ce projet dans des délais raisonnables.

Michel BONAVITACOLA

## SYNDICAT DE L'ÉTANG DU PRÉVÔT

Le 28 novembre 2015 à 8h30, un lâcher de poissons a été organisé par les membres du syndicat de l'étang Prévôt.

Au niveau de la plage de Clergoux, aidé des membres du syndicat, "Les Viviers de Haute-Corrèze" ont procédé au lâcher de :

- 50 kg de Sandres
  - 300 kg de Gardons
  - 100 kg de Tanches
  - 100 kg de Brochets
- avec dans le lot, de très beaux spécimens.



### LA FIN PROGRAMMÉE DU SYNDICAT DE L'ÉTANG PRÉVÔT ??

Le Schéma départemental de coopération communale (SDCI) projeté par Monsieur le Préfet de la Corrèze dans le cadre de la loi NOTRe prévoit, outre le rapprochement de nombreuses intercommunalités, la **disparition pure et simple de syndicats intercommunaux.**

**Les compétences de ces syndicats seraient reprises par les communautés de communes.**

**Celui de l'étang Prévôt créé en 1987 par les communes de Champagnac et de Clergoux en fait partie.**

Les raisons pour lesquelles il devrait disparaître ont été évoquées par Mme Daverton Secrétaire Générale de la préfecture et Sous-Préfet de Tulle lors de sa rencontre avec les maires des deux communes et le président du syndicat, elles sont :

- la faible importance de son budget
- sa participation à la diminution du « mille feuilles ».

**Ces motifs nous semblent bien dérisoires et nous trouvons cette décision arbitraire ; ce syndicat fonctionne à merveille géré dans une entente parfaite par des élus des deux communes.**

Un gros problème va d'ailleurs advenir puisque les deux communes appartiennent à deux communautés différentes : qui va prendre la compétence ? Tulle-Agglomération à laquelle Clergoux va adhérer ou Ventadour à laquelle Champagnac appartient ?

De plus la copropriété n'existe pas entre collectivités l'une devra donc racheter la part de l'autre.

**Il existe toutefois une possibilité : convaincre les deux tiers des 40 membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de voter contre cette dissolution.**

**C'est ce à quoi s'emploient les élus des deux communes. Le verdict sera connu pour la fin mars 2016.**